

DAJI/2023/Décision/Tarifs/09

Décision portant approbation du tarif du colloque « *HybrIdation en Licence ScIenTifique (HILISIT)* »

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs, **Vu** l'avis favorable du Conseil de Faculté des Sciences en date du 16 décembre 2022, portant sur l'objet de la présente décision,

Considérant que le Comité d'organisation scientifique du projet « *HybrIdation en Licence ScIenTifique (HILISIT)* » a présenté, le 10 janvier 2023, une demande d'approbation de tarifs d'inscription pour le colloque,

DÉCIDE

Article 1:

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « *HybrIdation en Licence ScIenTifique* (*HILISIT*) ».

Ce colloque aura lieu du 24 au 25 Mai 2023 inclus sur le site Saint-Charles à Marseille Centre.

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

	Frais d'inscription hors taxes	Frais d'inscription toutes taxes comprises
Forfait 2 nuits	272,73 €	300 €
Forfait 3 nuits	354,55 €	390 €
Forfait accompagnant	54,55 €	60 €

Article 2:

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 25 Janvier 2023

Eric BERTON)
Président d'Aix-Marseille Université

AMU.